

COMMUNIQUÉ

Affaire Roxane : une avancée judiciaire qui soulève de graves questions systémiques

Roxane, travailleuse du sexe, affirme avoir été victime d'un viol et d'une séquestration il y a cinq ans, commis par un client qui s'est révélé être un policier en congé. Le 20 août 2023, un reportage de la RTS avait révélé que cette agression sexuelle s'était réglée discrètement dans les locaux d'un Hôtel de Police.

Plus récemment, le 21 novembre 2024, la Tribune de Genève et la RTS qui ont eu accès au rapport de l'IGS, ont révélé que trois policiers – l'agresseur, le commissaire en fonction à l'époque et un agent de la police des polices – sont désormais poursuivis pour des infractions pénales en lien avec cette affaire et fournissent un certain nombre de nouveaux éléments très inquiétants qui donnent à penser qu'il y a eu abus d'autorité et possible couverture, parmi ces agents, du viol commis sur Roxane.

L'association Aspasia, qui soutient et accompagne les travailleur-ses du sexe, salue cette avancée dans la procédure, mais exprime de vives inquiétudes quant à la prise en compte de la **gravité des faits**. L'implication de trois policiers à différents niveaux hiérarchiques suggère qu'il ne s'agit pas simplement de dérives individuelles, mais bien d'un **problème systémique** au sein des forces de l'ordre.

Face à la prévalence **alarmante** des agressions sexuelles touchant les travailleur-ses du sexe, nous espérons que le retentissement de cette affaire permettra d'apporter des changements concrets afin de garantir à toutes les victimes d'agressions sexuelles – indépendamment de leur genre, origine ou profession – **un accueil et une prise en charge impartiale, éthique et professionnelle**.

En parallèle, nous saluons l'initiative du Conseil fédéral visant à renforcer la documentation médicale des lésions des victimes de violences sexuelles et conjugales, ainsi qu'à améliorer leur prise en charge. Mais bien que cette mesure représente un pas en avant vers un meilleur accès aux droits des victimes, elle demeure insuffisante.

Aspasia reste vigilante quant à la suite de la procédure dans l'affaire Roxane. Nous espérons que les prochaines auditions des prévenus par le procureur général permettront des progrès substantiels, et que celles-ci se dérouleront en toute impartialité dans le plein respect de l'intégrité de la victime.

Association Aspasia